

# PROGRAMME DE FORMATION SST

## (Sauveteur Secouriste du Travail)

**PRE-REQUIS :** Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

### **OBJECTIFS de la FORMATION**

Le SST est un salarié de l'entreprise qui sera capable :

- 1/ D'intervenir face à une situation d'accident du travail,
- 2/ De contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

### **CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE :**

L'activité de Sauveteur Secouriste du Travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (Art.L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (Art. R.4224-16) et la présence de secouristes (Art.R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient. Prévention en entreprise et gestes de premiers secours définis par le Document de Référence de l'INRS V8-01/2021.

**DUREE TOTALE :** 14 heures en présentiel.

Il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

**NOMBRE DE STAGAIRES :** De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum par session.

**TARIF DE LA FORMATION :** 1200 € pour le groupe.

**ENCADREMENT DE LA FORMATION :** La formation est dispensée par un Organisme de Formation qui est habilité par l'INRS pour former des SST et est encadrée par un formateur titulaire du certificat « formateur SST » à jour de maintien actualisation des compétences triennal et enregistré sur Forprev (INRS).

**METHODES PEDAGOGIQUES :** Le stage s'appuie sur des exposés, débats, QCM, démonstrations, mises en situations d'accident simulés...

**SUPPORTS :** Un aide-mémoire, un auto-collant, une attestation de fin de formation et la carte SST.

**VALIDATION :** Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives, dans leur intégralité, peuvent prétendre à l'obtention du certificat de SST.

La validité de ce certificat national est fixée à 2 ans et la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC SST) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives de celui-ci.

**MODE DE VALIDATION :** Un certificat de SST sera délivré par l'entité habilitée.

**SUIVI DE FORMATION :** *Préavies* s'engage à vous envoyer une alerte 6 mois avant la date de fin de validité des certificats de vous personnels

## **Cette formation porte sur 2 Domaines de Compétences :**

### **Domaine de compétences 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident**

- 1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise :**  
Identifier le cadre juridique du rôle du SST  
Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.
- 2. Protéger de façon adaptée :**  
Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations  
Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées  
Trouver un moyen de protection adapté à la situation.
- 3. Examiner la victime :**  
Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée  
Reconnaître les autres signes affectant la victime  
Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.
- 4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime :**  
Définir les différents éléments du message d'alerte  
Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours  
Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.
- 5. Être capable de secourir :**  
Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer  
Réaliser l'action ou les actions choisies en respectant la conduite à tenir  
Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite, si besoin 8 atteintes à la santé seront abordées : La victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint d'un malaise, la victime se plaint de brûlures, la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais elle respire et la victime ne répond pas et ne respire pas.

### **Domaine de compétences 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise**

- 6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :**  
S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise  
Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans l'entreprise.
- 7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail :**  
Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées  
Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.
- 8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention :**  
Supprimer ou, à défaut, réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement  
Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée  
Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

## **MODALITES DE CERTIFICATION**

**Deux épreuves certificatives sont organisées :**

### **EPREUVE CERTIFICATIVE n° 1 (portant sur les compétences 2, 3, 4 et 5)**

Elle est réalisée, à partir, de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Le candidat devra montrer sa capacité en mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à une situation proposée.

### **EPREUVE CERTIFICATIVE n° 2 (portant sur les compétences 1, 6, 7 et 8)**

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n° 1, le candidat devra répondre à un questionnement simple, portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

